

Rapport du Président

Séance publique
du lundi 18 décembre 2023
N° CD-2023-5-4-1
N° applicatif 7950

4^{ème} Commission

Commission Solidarité, habitat, insertion, économie sociale et solidaire et lutte contre la pauvreté

Direction

Direction appui et pilotage 2

BUDGET PRIMITIF 2024 - SOLIDARITE, HABITAT, INSERTION, ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

Résumé : Actrice de première ligne de notre pacte républicain, la collectivité Européenne d'Alsace est ambitieuse dans le soutien qu'elle apporte à la lutte contre les vulnérabilités de ses citoyens. Elle exerce cette mission à travers l'ensemble de ses compétences en matière de solidarité, avec une attention particulière à la lutte contre la pauvreté, dans un contexte de tensions sociales et de développement des vulnérabilités. Ses politiques publiques d'insertion sociale et professionnelle, de logement et d'habitat, d'action sociale de proximité sont nos atouts pour accompagner les citoyens Alsaciens les plus fragiles.

Ainsi, notre politique en faveur de l'insertion, de l'emploi et du logement vise en premier lieu à permettre le retour à l'emploi et à l'activité de tous les bénéficiaires du rSa (BrSa). En appui et en complément de cette politique, le Fonds de Solidarité Logement en lien avec l'action de la Collectivité européenne d'Alsace en matière d'habitat et d'accompagnement social favorisent l'accès et le maintien dans le logement des plus fragiles.

En complémentarité de l'insertion et de l'emploi, l'action sociale de proximité s'inscrit au coeur des politiques de solidarité de la Collectivité européenne d'Alsace et du Service public alsacien. Grâce à plus de 600 agents principalement des travailleurs sociaux, son intervention à destination des alsaciens se décline par un accueil humain de proximité et une approche globale de l'accompagnement des personnes assurés par nos professionnels et ceux de la Ville de Strasbourg, dans le cadre de la délégation sociale.

Enfin, la politique de l'habitat de la CeA 2024 se repose sur la prise de la délégation des aides à la pierre sur l'ensemble du territoire alsacien (hors EMS et m2a). Cette politique poursuit un objectif de résorber les inégalités d'accès au logement sur les territoires, de trouver des réponses aux besoins spécifiques des jeunes, personnes âgées, personnes en situation de handicap et ménages en précarité. Elle vise à soutenir le développement de l'habitat sur l'ensemble du territoire en répondant aux besoins des populations locales. Elle permet de lutter contre les déséquilibres et les inégalités territoriales tout en préservant le patrimoine alsacien.

Le présent rapport a pour ambition de définir les moyens budgétaires dédiés principalement aux actions en faveur de la lutte contre la pauvreté, de l'insertion, de l'emploi, du logement et de l'habitat, de retracer les faits marquants de 2023, et de tracer les perspectives qui fondent le budget primitif 2024

Il propose une inscription globale, pour les directions composant la 4e commission de 344 640 453 € de dépenses et 147 443 413 € de recettes, se répartissant entre :

- La politique insertion et logement : il est proposé d'inscrire 300,4 M€ en dépenses (+0,7 M€) et 129,9 M€ en recettes (-2,3 M€) de fonctionnement, et 41 K€ en dépenses (+11 K€) d'investissement.
- La politique de l'Action sociale de proximité : il est proposé d'inscrire 18,7 M€ en dépenses (+0,5 M€) et 1,25 M€ en recettes (-70 K€) de fonctionnement, et 2,5 K€ en dépenses (-276 K€) d'investissement.
- La politique de l'Habitat : il est proposé d'inscrire 5,5 M€ en dépenses (-58 K€) et 1,6 M€ en recettes (+16 K€) de fonctionnement, et 20 M€ en dépenses (+5 M€) et 14,6 M€ en recettes (+2,2 M€) d'investissement.

I. Politique insertion, logement et emploi

L'année 2022 a été marquée par la poursuite de la baisse du nombre de foyers allocataires du rSa (-1,35% de septembre 2021 à septembre 2022/-14% depuis la création de la CeA) traduisant le dynamisme de la politique de la CeA pour rapprocher la demande de l'offre d'emploi en s'appuyant sur les opportunités liées à la reprise économique. Depuis le 1er janvier 2021, près de 6500 personnes sont ainsi sortis du dispositif.

Ces résultats sont également le fruit de la refondation de la politique d'insertion vers l'activité et l'emploi initiée suite à l'expérimentation du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi en 2020 et qui ont inspiré largement les propositions formulées par le gouvernement dans le cadre de la réforme « France Travail ». A ce titre la CeA est dans un partenariat renforcé avec l'Etat et Pôle Emploi pour capitaliser sur les avancées réalisées depuis 2020 et proposer une transition efficace vers « France Travail ».

En matière d'insertion des bénéficiaires du RSA, les orientations 2024 s'inscrivent dans la continuité de la stratégie mise en œuvre depuis la création de la Collectivité européenne d'Alsace et en résonance **avec la réforme « France Travail ».**

Il vous est proposé de renforcer encore davantage l'action de la Collectivité européenne d'Alsace pour dynamiser et fluidifier les parcours des bénéficiaires du rSa, leur proposer un accompagnement adapté associé à une politique vertueuse du juste droit, réduire le nombre de bénéficiaires sans solution d'accompagnement et en particulier les jeunes de moins de 30 ans.

Pour la politique Insertion et logement, il est proposé d'inscrire :

- 300,4 M€ en dépenses (+0,7 MK€)
- 129,9 M€ en recettes soit (-2,3 M€).

En section d'investissement :

- 41 K€ en dépenses (+11 K€).

Les variations d'Autorisations d'Engagements s'élèvent à +662 K€ en dépenses.

II. Politique action sociale de proximité

La politique d'action sociale de proximité s'inscrit au cœur de nos politiques en proximité de l'utilisateur grâce à un maillage territorial dense et de qualité au travers des Espaces Solidarité Alsace, manifestant le souhait renouvelé de la Collectivité européenne d'Alsace d'agir au plus près des habitants et des territoires. Il s'agit d'un maillon essentiel du Service Public Alsacien.

L'action sociale de proximité offre un accueil humain, une écoute, des aides et un accompagnement aux personnes rencontrant des difficultés d'ordre social, éducatif, financier, ou encore en termes d'insertion ou de logement et de perte d'autonomie. Elle vise une approche globale de la personne en difficulté.

C'est au travers de ses **151** lieux d'accueil, de WISSEMBOURG à SAINT-LOUIS, et grâce à ses 625 professionnels de proximité de différentes disciplines et expertises (Assistants sociaux, éducateurs spécialisés, conseillères en économie sociale et familiales, secrétaires médico-sociales, ...), que les services de l'action sociale de proximité (Service solidarité seniors et Ville de Strasbourg compris) accueillent et accompagnent plus de **45 000** (en 2022) ménages alsaciens sur l'ensemble du spectre des compétences sociales de la collectivité.

Notre intervention est aujourd'hui heurtée par un contexte socio-économique inflationniste, qui vient s'ajouter aux difficultés que rencontrent déjà les ménages précaires et qui touche aussi désormais des ménages de classe moyenne.

En effet, les acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire observent une baisse des dons et une augmentation de la fréquentation (+18%). La lutte contre la précarité alimentaire a constitué un axe majeur en 2023. La politique d'action sociale de proximité confirme son engagement auprès des associations, notamment envers les épiceries sociales en soutenant les actions qui s'inscrivent en complémentarité des nôtres afin de répondre aux besoins primaires des alsaciens. La Collectivité a apporté un soutien pour plus de 500k€ dans le cadre des subventions à des associations intervenant dans la lutte contre la précarité alimentaire.

Des démarches complémentaires sont aussi développées en faveur de :

- La lutte contre les violences intrafamiliales : finalisation de l'appel à projet « en faveur des enfants exposés aux violences conjugales », avec un financement à hauteur de 120k€ du candidat retenu pour la période 2023/24 et le renforcement de nos intervenants sociaux en gendarmerie avec 2 postes supplémentaire cofinancés avec l'Etat et certaines intercommunalités ;
- La prévention : contribution à la définition du plan d'action en matière de prévention enfance, mise en œuvre d'actions collectives innovantes en proximité portées par nos professionnels auprès du public directement ;
- L'accueil en proximité de notre public : Avec la poursuite des travaux de modernisation des locaux d'accueil à Drusenheim, Haguenau, Saint Louis, et à venir Guebwiller...

Les actions phares pour 2024 s'inscrivent dans un contexte durable de l'inflation sur la situation socio-économique des ménages alsaciens, fragilisant un pan de plus en plus important de la population avec un impact sur la satisfaction des besoins primaires et notamment alimentaires. Les acteurs caritatifs, eux-mêmes impactés budgétairement par l'inflation (fluides, transport, denrées), continuent d'être confrontés sur la période à un double mouvement : hausse de la demande et baisse des dons.

Les principales orientations pour 2024 et suivantes portent sur :

- La poursuite de la définition de la stratégie de la politique d'action sociale de proximité et une nouvelle organisation permettant d'améliorer l'accueil humain, et un accompagnement de proximité renforcé et adaptée aux besoins des alsaciens.
- Le bilan des expérimentations en matière de territorialisation autonomie afin d'amorcer le déploiement en Alsace d'une offre de service adaptée aux personnes seniors en perte d'autonomie avec la mise ne place d'équipe dédiée pour les seniors en territoire. Actuellement, 22 agents expérimentent cette nouvelle offre de service à proximité et à terme c'est près de 200 agents qui seront impactés.
- La définition d'un plan d'action en matière de lutte contre pauvreté avec notamment, l'engagement de la Collectivité en faveur de la lutte contre la précarité alimentaire au travers d'un soutien financier des associations en charge de la distribution alimentaire et des épiceries sociales. Le Pacte de Solidarité contribuera à alimenter les actions de la Collectivité.
- Ce sont également les travaux de convergence des aides financières qui seront poursuivis : la convergence des Secours exceptionnels et le démarrage de la convergence des aides financières aux familles en matière de prévention protection de l'enfance (AFASES/AAE), en lien avec la Direction de l'Aide Sociale à l'Enfance marqueront l'année 2024.
- Enfin, la poursuite du travail relatif à la convention de Délégation Sociale à la Ville de Strasbourg sera effectuée tout au long de l'année.

Pour la politique de l'Action sociale de proximité, il est proposé d'inscrire :

En section de fonctionnement :

- 18,7 M€ en dépenses (+0,5 M€),
- 1,25 M€ en recettes (-70 K€).

En section d'investissement :

- 2,5 K€ en dépenses (-276 K€).

Les variations d'Autorisations d'Engagements s'élèvent à +820 K€ en dépenses.

III. Politique de l'habitat

La politique de l'habitat est à la croisée des solidarités et du développement des territoires. A ce titre, la Collectivité européenne d'Alsace s'engage fortement pour favoriser le développement d'un habitat performant, vertueux, accessible, et qui répondent aux besoins de tous (jeunes actifs, seniors, personnes en situation de handicap, familles monoparentales, ménages précaires...).

Des actions diversifiées permettant d'agir au cœur des territoires

En matière de transition énergétique, la Collectivité Européenne d'Alsace **accompagne les territoires par le financement des opérations de réhabilitation dans le parc privé et le parc public**. Les moyens financiers ambitieux déployés par la Collectivité européenne d'Alsace ont à ce titre permis de réhabiliter, sur la période 2018-2023, 7 200 logements privés (soit 36% du parc existant) et 3 330 logements sociaux (soit 23% du parc public), pour un total de 91,7 M€ (dont 84 M€ pour le parc privé et 7,7 M€ pour le parc public).

L'engagement de la Collectivité en matière d'habitat s'exprime par ailleurs par le **soutien au développement de l'offre nouvelle, qui permet d'apporter des réponses adaptées aux besoins spécifiques**. En matière de production neuve et sur la période 2018-2023, 19,5 M€ de fonds propres ont ainsi été mobilisés par la Collectivité européenne d'Alsace pour la création de 4 667 logements sociaux à l'échelle de l'Alsace.

Inscrivant le parcours résidentiel des personnes en perte d'autonomie comme un axe majeur de la stratégie habitat, la Collectivité européenne d'Alsace intervient également en matière de prévention, d'adaptation du logement au vieillissement, et d'habitat adapté. A noter qu'avec 160 résidences dédiées aux personnes âgées de plus de 60 ans, le territoire alsacien est aujourd'hui pionnier dans les formes d'habitat accompagné destiné à ce public.

Des enjeux renforcés et élargis pour les années à venir

La nouvelle stratégie de l'habitat à venir pour la période 2024-2029 résulte d'une large concertation avec les acteurs de l'habitat et les collectivités locales, autour de la démarche des « Rendez-Vous de l'Habitat » qui se sont tenus sur la période de juin 2022 à mai 2023 et qui ont rassemblé plus de 1 000 personnes.

En réponse aux enjeux sociodémographiques, économiques, organisationnels et sociétaux actuels, le déploiement de cette nouvelle stratégie habitat vise, d'une part, à renforcer les actions menées en matière de lutte contre la précarité énergétique et de production de logements adaptés, entre autres. Mais elle vise également à expérimenter et à intervenir sur de nouveaux champs d'action pour agir plus largement en faveur de l'attractivité résidentielle et du développement durable des territoires : mobilisation du foncier dans un objectif de sobriété foncière, soutien aux centre-bourgs, préservation du patrimoine.

En lien avec la nouvelle stratégie de l'habitat, l'extension de la délégation des aides à la pierre à l'échelle Alsacienne au 1^{er} janvier 2024 positionne la Collectivité européenne d'Alsace comme le premier acteur du cadre de vie des alsaciens et lui donne un pouvoir d'agir supplémentaire dans le champ de l'habitat et du logement. En partenariat avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et l'État qui délèguent des moyens financiers, la Collectivité européenne d'Alsace renforce ses initiatives en matière de rénovation énergétique et de production d'une offre à loyers accessibles, et porte des objectifs ambitieux pour les six prochaines années :

- Réhabiliter 11 815 logements privés et 3 900 logements sociaux, soit environ 2 620 logements privés et publics par an ;
- Développer une offre nouvelle de 7 200 logements sociaux, soit environ 1 200 logements par an ;
- Proposer 5 400 logements adaptés à la perte d'autonomie dans le parc privé ou le parc public, soit environ 900 logements par an.

Pour atteindre ces objectifs, les enveloppes mises à disposition de la Collectivité européenne d'Alsace par l'ANAH et par l'Etat sur la période 2024-2029 s'élèvent à 123,2 M€ de crédits délégués au titre du parc privé, et 57,7 M€ de crédits délégués au titre du parc public (cf. délibération de la commission plénière du 18 décembre relatif à la délégation des aides à la pierre 2024-2029). **Pour l'année 2024, les moyens financiers afférents à la délégation des aides à la pierre sont prévus à hauteur de 13,1 M€ en dépenses (dont 12,8 M€ en investissement et 0,3 M€ en fonctionnement), et de 14,5 M€ en recettes d'investissement** (crédits de l'ANAH).

En articulation avec la délégation des aides à la pierre, la Collectivité européenne d'Alsace appuie sa politique de l'habitat sur trois documents stratégiques, déclinés à l'échelle alsacienne :

- Les Plans Départementaux de l'Habitat (PDH) ;
- Les Plans Départementaux d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) ;

- Les Schémas Départementaux d'Accueil des Gens du Voyage (SDAGV).

Pour mettre en œuvre ses ambitions en matière d'habitat et de logement, la Collectivité européenne d'Alsace engage donc pour l'avenir **un budget total de 25,6 M€ par an dont 12,5 M€ d'aides volontaristes à partir de 2024**. Le volume d'aides volontaristes déployées dans le cadre de la délégation des aides à la pierre s'élève quant à lui à 7,7 M€ sur les 12,5 M€ prévus.

Quatre fonds volontaristes pour décliner la politique de l'habitat de la Collectivité européenne d'Alsace

La stratégie Habitat de la Collectivité européenne d'Alsace, qui sera présentée lors de la séance plénière du 15 mars 2024, s'articule autour de quatre enjeux (développement d'une offre de logement adaptée et accessible, amplification de la rénovation énergétique, valorisation du patrimoine alsacien, et mobilisation du foncier dans un objectif de sobriété) et qui seront soutenus par la création de **quatre fonds financiers**.

- **Fonds CeA Dévelop' (FCD) : Répondre à la demande croissante de logements** en facilitant l'accès au logement social pour les publics en difficulté et en adaptant les logements pour les personnes âgées et en situation de handicap. L'objectif est de garantir des conditions de vie adaptées et inclusives pour tous les Alsaciens, en particulier les plus vulnérables. Le travail engagé dans le cadre de la prise de délégation de compétence des aides à la pierre avec les bailleurs sociaux, vise à rechercher des solutions adaptées pour les publics vulnérables, en réponse aux fortes tensions sur le logement abordable avec pour corollaire de :
 - Accroître la production de logements sociaux pour répondre à la demande croissante et aux besoins des alsaciens ;
 - Développer des solutions de logements accessibles financièrement ;
 - Élargir le soutien financier pour l'adaptation des logements aux besoins des personnes âgées et en situation de handicap.
- **Fonds CeA Renov' (FCR) : Amplifier la réhabilitation énergétique des logements** et la lutte contre la précarité énergétique. Il s'agit à travers ce fonds de :
 - Renforcer la rénovation énergétique des logements, en soutenant notamment les travaux des passoires thermiques,
 - Expérimenter l'auto-réhabilitation accompagnée pour faciliter l'accès aux chantiers énergétiques pour les publics en difficulté en marge des dispositifs de travaux,
 - Proposer un dispositif de préfinancement pour les aides publiques de l'ANAH pour la rénovation des logements.
- **Fonds CeA Foncier (FCF) : Lutter contre la pression foncière** en favorisant l'accès au foncier pour la construction de logements sociaux. L'objectif est de maintenir un équilibre entre le développement urbain et la préservation des espaces naturels, tout en répondant à la demande croissante de logements abordables. Il s'agit de pouvoir :
 - Sensibiliser et accompagner les collectivités à mettre en place des stratégies foncières,
 - Faciliter l'accès au foncier pour la construction de logements sociaux,
 - Mettre en place un observatoire et mener des études foncières pour une meilleure planification.
- **Fonds CeA Patrimoine (FCP) : Dans le cadre de la politique de la maison alsacienne** du XXIème siècle votée le 19 juin 2023, la Collectivité européenne d'Alsace souhaite inciter les Collectivités territoriales à identifier et protéger les maisons anciennes via leurs documents d'urbanisme. Cet axe se définit autour de plusieurs objectifs :
 - Développer une offre de service dédiée aux enjeux de préservation du patrimoine,
 - Soutenir financièrement la préservation du patrimoine architectural traditionnel alsacien,

- Soutenir les savoir-faire artisanaux du territoire (notamment par le biais d'un partenariat avec les 2 écoles d'architecture et les bailleurs sociaux pour assurer une réflexion sur les "codes de la maison alsacienne").

Le Fonds patrimoine pour la sauvegarde de la maison alsacienne et du bâti traditionnel approuvé par le conseil de la Collectivité européenne d'Alsace le 19 juin 2023 (CD-2023-3-6-2) et dont les modalités financières seront précisées dans le rapport budgétaire de la 6^{ième} commission patrimoine et rayonnement alsacien.

Pour la politique de l'Habitat, il est proposé d'inscrire au budget 2024 :

En section de fonctionnement :

- 5,5 M€ en dépenses (-58 K€),
- 1,6 M€ en recettes (+16 K€).

En section d'investissement :

- 20 M€ en dépenses (+5 M€),
- 14,6 M€ en recettes (+2,2 M€).

SYNTHESE DE LA COMMISSION SOLIDARITE, HABITAT, INSERTION, ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

Le tableau de synthèse ci-dessous récapitule les grandes masses et évolutions budgétaires qui concernent la 4eme Commission Solidarité, habitat, insertion, économie sociale et solidaire et lutte contre la pauvreté:

	CA 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2024/ BP 2023 (en €)	BP 2024/ BP 2023 (en %)	Variation AP/AE en €
Dépenses de fonctionnement	307 112 340,43	323 436 117,14	324 596 825,00	1 160 707,86	0,36%	1 511 750,00
Dépenses d'investissement	15 545 314,35	15 308 913,00	20 043 628,00	4 734 715,00	30,93%	252 571 000,00
TOTAL DEPENSES	322 657 654,78	338 745 030,14	344 640 453,00	5 895 422,86	1,74%	254 082 750,00
Recettes de fonctionnement	134 318 903,70	135 149 752,58	132 809 413,00	-2 340 339,58	-1,73%	0,00
Recettes d'investissement	11 608 473,25	12 434 000,00	14 634 000,00	2 200 000,00	17,69%	300 000,00
TOTAL RECETTES	145 927 376,95	147 583 752,58	147 443 413,00	-140 339,58	-0,10%	300 000,00

En conclusion, je vous propose de :

- ❖ Inscrire, au titre du Budget primitif 2024 pour la commission n°4 un budget de 344 640 453 € qui se ventile ainsi :

Pour la politique de l'Insertion et du logement (cf. Annexes 1 et 2)

- en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 300 391 764,00 € et un total d'autorisation d'engagement de 661 750,00 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 41 128,00 €,
- en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 129 918 080,00 €,

Pour la politique de l'Action Sociale de Proximité (cf. Annexes 3 et 4)

- en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 18 671 361,00 € et un total d'autorisation d'engagement de 820 000,00 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 2 500,00 €,
- en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 1 245 613,00 €,

Pour la politique de l'Habitat (cf. Annexes 5 et 6)

- en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 5 533 700 € et un total d'autorisation d'engagement de 30 000 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 20 000 000 € et un total d'autorisation de programme de 252 571 000 €,
- en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 1 645 720 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 14 634 000 € et un total d'autorisation de programme de 300 000 €,

- ❖ De prendre note de la répartition de ces montants conformément aux Annexes 1 à 6 au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.